

"Quand le pot de terre gagne, ça fait vraiment plaisir", ils obtiennent le démantèlement de trois éoliennes après 16 ans de procédures



Toutes les voies de recours ont été épuisées, les trois éoliennes de Guern vont être démontées. • © T. Bouilly / France 3 Bretagne

Écrit par [Valérie Chopin](#)

C'est la fin d'une bataille judiciaire qui aura duré plus de quinze ans. Les trois éoliennes de Guern dans le Morbihan sont en cours de démantèlement. Elles ont tourné et fonctionné durant seize ans, mais les opposants ont fini par obtenir gain de cause.

"Ça me fait très plaisir, on arrive enfin au bout de nos peines !... " Jean-Jacques Péchard ne cache pas sa joie à la vue des premières grues et engins qui s'agitent au pied du parc éolien. Le président de l'association ACPEG, association contre le projet éolien de Guern, se bat depuis près de vingt ans contre ces trois éoliennes, la persévérance a fini par payer. Les trois grands mâts et leur trio de pales sont en cours de déconstruction.

"Je ne suis plus chez moi !"

Si la joie prédomine aujourd'hui du côté des opposants, ça n'a pas toujours été le cas dans la vallée de la Sarre. Des hauts et des bas, ces habitants en ont beaucoup vécus depuis 2003 et la création de leur association.

Au départ, ils étaient une cinquantaine à s'opposer à ce projet d'éoliennes. Près de vingt ans plus tard on ne compte plus qu'une dizaine de membres actifs mais toujours vent debout : *"Je suis né ici et quand j'ai vu s'implanter ce genre de machines, je me suis dit 'je ne suis plus chez moi' : c'est une aberration dans un paysage !"*

L'homme est attaché à la vallée de la Sarre. *"Ça fait plaisir aux propriétaires des terrains qui n'ont rien à payer, ça c'est sûr, ils ont touché 5.500 euros par an et par éolienne. Mais il faut vivre à côté ! C'est du bruit, des éclats... La 2e éolienne a perdu une pale en 2010, elle a reçu la foudre et a explosé, imaginez !"*

Quinze ans de bataille judiciaire

Quand les opposants ont commencé à s'organiser, une étude d'impact avait déjà été faite. *"On s'est opposés au projet mais c'était déjà presque créé... L'étude d'impact en question n'était pas complète mais c'était fait... Et donc avec des avocats on a cherché les failles pour se défendre."*

Pendant que les opposants aiguisent leurs arguments, le permis de construire, lui, est déposé dès 2005. En 2008, les trois éoliennes sont montées, en quelques semaines, et

commencent à tourner. Mais quelques mois plus tard, en 2009 : le permis de construire est annulé. Le parc est considéré non réglementaire. L'exploitant fait alors une demande de régularisation, elle aussi rejetée.

"Rennes, Nantes, Angers, Paris, Lorient... On en a vu des juridictions avant d'obtenir satisfaction" se souvient Jean-Jacques Péchard. Finalement, le Conseil d'Etat reconnaît le parc illégal, et un arrêté préfectoral ordonne son démantèlement en janvier 2022. Démantèlement imposé dans un délai maximal d'un an...

Trop proches des habitations

Parmi les arguments qui ont pesé : la vallée de la Sarre était classée Natura 2000. *"Mais une zone, précisément située entre le pont de Saint Salomon et celui de Saint Zénon a été retirée, ce qui a permis la construction des éoliennes."*

Autre point qui a pesé en la faveur des opposants : la distance entre les éoliennes et les habitations. *"La première était à moins de 500 mètres des premières habitations. Mais toutes les zones habitées n'apparaissent pas dans l'étude d'impact. Pour l'éolienne numéro 1 située de l'autre côté de la rivière, les habitations sont en réalité à moins de 400 mètres. Faut savoir qu'une maison située près d'une éolienne perd 30% de sa valeur..."*

Et le président de l'association contre le projet éolien de Guern de poursuivre : *"Et puis on a découvert récemment qu'il y a d'autres problèmes liés aux éoliennes, c'est le cas de l'élevage. Certaines bêtes ne boivent plus, ne mangent plus. Elles seraient perturbées par les champs électromagnétiques souterrains ou aériens."*

Première déconstruction juridique en France

Voilà donc les éoliennes en cours de déconstruction, après seize ans d'activité. Cela prendra au moins trois semaines de travaux.

Les opposants y ont passé du temps, engagés beaucoup d'argent, mais ce n'est pas sans une certaine fierté que le président d'association note que "*juridiquement, c'est le premier projet que des habitants arrivent à annuler.*" Déconstruire des éoliennes, c'est déjà arrivé, "*mais ici c'est juridiquement qu'on y est arrivé ! Au départ c'était le pot de terre contre le pot de fer, alors quand le pot de terre gagne, ça fait vraiment plaisir !*"

Une quinzaine d'années de combat plus tard, la méfiance reste néanmoins de mise : "*Tout n'est pas fini, puisqu'on nous promet un autre site à Lizio avec trois éoliennes encore. Il y a un autre projet, donc il va falloir encore se battre... Ça ne s'arrête jamais...*"

V. Chopin avec A. Calvez